

**PRINCIPALES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
LORS DE LA REUNION DU 8 AVRIL 2021**

1/ Compte-rendu du 24/03/2021 :

Le compte-rendu de la réunion du 24/03/2021 est validé à l'unanimité.

2/ Vote du Compte Administratif et Compte de Gestion 2020 :

Le compte Administratif et le compte de gestion 2020 sont approuvés à l'unanimité aux chiffres suivants :

Section de fonctionnement :

-dépenses de fonctionnement : 440 363,23 €
-recettes de fonctionnement : 694 987,10 € (dont résultat reporté 162 096,59 €)

Excédent de fonctionnement : 290 623,87 €

Section d'investissement :

-dépenses d'investissement : 244 186,88 € (dont déficit reporté 52 961.94 €)
-recettes d'investissement : 223 785,47 € (dont excédent reporté 3561.71 €)

Besoin de financement : 16 869,70 €

3/ Affectation du résultat de fonctionnement 2020 :

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres décide d'affecter le résultat de fonctionnement ainsi qu'il suit :

Excédent de fonctionnement de 290 623,70 €

-au Cpte 1068 -recette d'investissement : 16 839 € 70
-au Cpte 002 -excédent de fonctionnement reporté : 273 784 € 17.

Stratégie financière :

Après avoir fait état des différents emprunts restant à rembourser, Monsieur le Maire propose au Conseil deux stratégies financières, à savoir :

1/ continuer le remboursement des emprunts jusqu'en 2024, ce qui implique l'impossibilité de faire de l'investissement et donc de profiter des subventions octroyées dans le cadre du plan de relance.

2/ rembourser deux des emprunts (atelier rue verte et immeuble rue de la mairie) afin de retrouver une capacité à investir pour la réalisation des travaux (terrain foot, église, voirie etc...) qui pourront être subventionnés dans le cadre du plan de relance (Région, Département, Capso). Les subventions sont de l'ordre de 80 % actuellement.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité en faveur de la 2^{ème} proposition.

4/ Vote du taux de la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non-bâti :

Monsieur le Maire rappelle que l'an dernier une augmentation de 7.5 % avait été votée (environ 5 € par foyer). Il précise que cette année, les taux départementaux viendront s'ajouter aux taux communaux pour compenser la perte des produits de la taxe d'habitation et ajoute que les taux communaux sont bien en deçà des taux moyens départementaux et nationaux. Il propose donc une augmentation de 10 % (environ 10 à 12 € par foyer).

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide l'augmentation et fixe les taux ainsi qu'il suit :

-Taxe foncière sur le bâti : 38,92 %

-Taxe foncière sur le non-bâti : 21,98 %.

5/ Participation 2021 pour les centres de loisirs :

La participation pour centre de Loisirs est arrêtée à 3 €. (En respect de la Loi, les membres du Conseil concernés par cette participation n'ont pas pris part à la délibération).

6/ Révision des tarifs cantine – Garderie :

(En respect de la Loi, les membres du Conseil concernés par ces décisions n'ont pas pris part à la délibération).

Au vu de l'augmentation du coût des services cantine et garderie, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres décide la révision des prix des repas de la restauration scolaire et du service garderie. Il fixe à :

- 3 € 50 le prix du repas pour les enfants domiciliés à Nordausques
- 4 € 00 le Prix du repas pour les enfants domiciliés à l'extérieur.
- 1 € 50 l'heure de garderie et précise que toute heure commencée sera due.

Dit que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2021.

7/ Participation fournitures scolaires pour les enfants scolarisés à l'extérieur 2020/2021 :

La participation est fixée à 47 €.

8/ Récompenses scolaires :

(En respect de la Loi, les membres du Conseil concernés par ces décisions n'ont pas pris part à la délibération).

Après avoir entendu Madame BRIENNE sur les différentes propositions à l'étude,

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres fixe le montant des crédits récompenses scolaires pour l'année scolaire 2020/2021 à :

- 25 € le crédit par élève entrant en 6^{ème}
- 6 € par enfant pour les autres élèves.

9/ Demande de subvention de l'association de protection des habitants de la vallée de la hem :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'association de protection des habitants de la vallée de la hem présidée par Monsieur Cocquempot. Cette association a pour but la défense des habitants de la vallée de la hem face au projet d'aménagement de ZEC (zones d'expansion de crue) prévues par le Symvahem. Elle sollicite une subvention de 109 €.

10/ Subventions 2021 :

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres arrête ainsi qu'il suit le montant des subventions à allouer au titre de l'exercice 2021 :

Institut de recherche s/le cancer..... 200 €

Société des ACPG-CATM..... 368 €

Association des Parents d'enfants Inadaptés de St-Omer.....	158 €
Association « les chapiteaux de la Hem ».....	150 €
Association de protection des habitants de la vallée de la hem	109 €

Le Conseil Municipal maintient le remboursement des frais fixes aux associations de la commune sur présentation de justificatifs.

11/ Informations et questions diverses :

Cimetières : Mme JOLY informe le Conseil que dans le cadre de la formation qu'elle a suivie sur la réglementation des cimetières, elle a établi un projet de nouveau règlement de cimetières qu'elle va envoyer par mail à chacun afin qu'il puisse l'étudier. Elle précise qu'elle travaille sur la poursuite de la procédure de reprise de concessions et qu'elle fait également une étude sur le prix des concessions.

Voirie : Monsieur EVRARD informe le Conseil qu'il a reçu différentes entreprises pour l'établissement de devis pour l'aménagement de la voirie dans le centre. Les devis devraient être envoyés en Mairie la semaine prochaine.

Assainissement collectif : Monsieur le Maire informe le Conseil que le système d'assainissement du lotissement a été réparé. La rétrocession à la CAPSO est en bonne voie. Il recevra prochainement Mme SENS d'Habitat Hauts de France.

Collecte déchets : Monsieur le Maire informe le Conseil que la CAPSO étudie la possibilité d'une nouvelle taxe d'incitation au tri au lieu de la TEOM actuelle. Une puce sera installée sur la poubelle et la facturation se fera au poids. Il souligne que ce système peut engendrer la hausse des dépôts sauvages en campagne. Monsieur Evrard précise que certaines villes qui avaient opté pour ce système ont fait machine arrière.

Urbanisme : Suite à une réunion en vision avec l'agence d'urbanisme, Monsieur le Maire fait part au Conseil des difficultés d'aménagement du terrain Menne. Un expert sera mandaté pour dénoncer les désordres et voir la possibilité d'une démolition totale ou partielle du site avec l'éventualité de conserver le mur d'enceinte et le porche. Il précise qu'il a soumis le projet de réaménagement de circulation du centre et qu'il a reçu le soutien de la CAPSO, l'agence d'Urbanisme et de l'EPF.

Eclairage Public : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a signé le bon de commande pour la réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage public par la ZNEF. Les travaux devraient débuter courant mai. Il rencontrera prochainement le Maire de Muncq-Nieurlet pour la prise en charge de 24 lampadaires au moyen d'un conventionnement. Lors de ces travaux, la caméra du quai à betteraves sera branchée sur l'armoire d'éclairage public ainsi que le radar pédagogique qui sera déplacé et branché sur cette armoire également. Par ailleurs, il précise que la société va faire don à la commune de panneaux de signalisation.

Colonnes à papier : Madame Joly informe le Conseil qu'un technicien doit passer pour valider les emplacements. Des sacs seront distribués dans les boîtes aux lettres par le personnel de la Capso, s'il a des disponibilités.

Abeilles : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un panneau informant de la présence d'abeilles solitaires dans le talus près de la salle des fêtes a été installé afin d'informer la population de la non-dangérosité de l'espèce.

Levée de séance : 21 h 05.

La secrétaire de séance,
Mélanie TIBERGHEN.



Le Maire de Nordausques,
Gilles DEBOVE.